

# 079- 20/10/2020

## Compte rendu conseil municipal

PROCES VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 Octobre 2020

L'an deux mil vingt et le 20 Octobre à 19h, le conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps régulièrement convoqué le 12 octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, pour pouvoir respecter les distances demandées dans le cadre du Coronavirus, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames Maryse LALLIER, Maëlle LE MOIGN, Patricia MANTELET, Laurence CIESLOK, Catherine DEVAUX, et Martine DUPUIS  
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Benjamin METIVIER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX , Guy AUPETIT

Pouvoirs : Véronique BALLERAT a donné pouvoir de décision et de signature à Patricia MANTELET

Absent excusé : François DANIEL

Absent : Vincent LALLIER

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

Avant d'adopter le procès-verbal qui a été accepté à l'unanimité, il y a lieu de rectifier une erreur de français. Il fallait lire :

Quant à la demande de location de ce même terrain à l'occasion d'un mariage en 2021, il est difficile d'apporter une réponse positive au lieu de :  
Quant à la demande de location de ce même terrain à l'occasion d'un mariage en 2021, il est difficile de ne pas apporter une réponse positive.

Roger DAGHER, maire a demandé de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : Démission d'un conseiller municipal, Marché municipal, vote du règlement intérieur de sécurité, dératisation, don financier suite à la tempête Alex et élagage des arbres au camping.

Ordre du Jour :

· **Démission d'un conseiller municipal :**

Monsieur Le Maire a donné lecture de la lettre de démission de Vincent LALLIER. Avant d'accepter cette démission à 10 voix » Pour » 1 voix « Contre » et 2 « abstention », il a été demandé la raison de cette démission. Aucun motif n'étant évoqué sur le courrier mais il semblerait que ce soit pour raison « personnelle ».

Roger PORTMANN le remplacera à la commission de « Voirie » et Guillaume TAILLANDIER à celle du « Personnel ». Roger DAGHER reprendra la gestion du Personnel.

· **Marché Municipal :**

Dans sa profession de foi, lors des dernières élections municipales, l'équipe de Roger DAGHER avait émis l'idée de créer un marché hebdomadaire. Un sondage a été réalisé afin de savoir quel jour conviendrait le mieux à la population. Il en ressort que c'est le dimanche matin. De ce fait, le conseil municipal acte pour la création d'un marché qui sera géré par la municipalité et qui aura lieu le dimanche matin. Il a par ailleurs été défini les principales conditions d'organisation de ce marché qui sont les suivantes :

- Il se tiendra Place Bernard ROSSIGNOL et aura lieu de 7h à 12h30.
- Les emplacements seront gratuits la 1<sup>ère</sup> année
- Seront acceptés les artisans, les commerçants dit « de la bouche », du bazar, des fleurs et plants, des vêtements et accessoires et de la restauration rapide

Un arrêté municipal donnera en détails les conditions de ce marché.

· **Règlement intérieur de sécurité :**

La commune de Bruère Allichamps a pris du retard en matière de sécurité du personnel. Si Alain BERNARD a été nommé assistant de prévention, le document unique et le règlement intérieur de sécurité n'ont pas été établis. Monsieur Le Maire a donc donné lecture de l'ébauche du règlement intérieur qui a été complété à l'article 12 : « il est interdit à tout agent d'introduire et de consommer, non seulement, des boissons alcoolisées ou de pénétrer en état d'ivresse dans les locaux et sur les lieux de travail » Il a été demandé de rajouter en plus des boissons alcoolisées : toutes sortes de substances illicites ou stupéfiants. Accord unanime de l'ensemble des conseillers municipaux.

· **Dératisation :**

Devant la recrudescence des rats, notamment dans la rue George Sand et tout le quartier environnant, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une opération « coup de poing » pendant un trimestre à savoir un passage du dératiser 1 fois par semaine au lieu d'1 fois par mois. Le coup de cette opération est chiffré à 1080€. Passez cette période trimestrielle, la dératisation reprendra son cours normal d'un passage 1 fois par mois.

· **Elagage des arbres au camping :**

45 platanes seraient à élaguer au sein du camping. Des devis ont été demandés mais seule une entreprise a répondu favorablement. Le devis de l'entreprise « Parcs et Jardins » s'élève à 7850€ hors taxe soit 174€ par arbre sans la partie broyage des branches et ramassage des déchets. Cette dernière pourrait être faite par SCIC Berry Energie Bocage à titre gratuit. Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder en 2 étapes soit 23 arbres pour la 1<sup>ère</sup> tranche et de confier cette tâche à l'entreprise Parcs et Jardins.

· **Don suite tempête Alex :**

L'association des Maires et association des maires ruraux des Alpes Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée lourdement frappées par la tempête Alex. Après délibération, le conseil municipal décide à 12 Voix et 1 abstention de verser la somme de 300€ par solidarité.

· **Camping-car Park :**

Le contrat avec la Ste Camping-Car Park arrive à échéance le 2 avril 2021. La commune de Bruère Allichamps regrette qu'elle soit obligée de régler trop de problèmes et d'interventions pour que cette aire de camping soit appréciable. De ce fait, le contrat devra être revu et renégocié. Accord unanime de l'ensemble des conseillers.

· **Vente d'un chemin à Chateaufier :**

Mme MARTIN MIN souhaitant acheter une partie du chemin allant à Chateaufier a demandé au conseil municipal une proposition de prix. Lors de la séance du conseil municipal du 21 Août 2020, il avait été fixé la somme de 2000€. Cette proposition n'a pas été acceptée par Mme Martin Min qui a demandé au conseil municipal de revoir le montant. Après discussion et par délibération, à l'unanimité, il a été décidé en dernier lieu de faire la contreproposition de 1600€ correspondant approximativement à la vente d'une précédente parcelle, effectuée en 2006 entre la commune de Bruère Allichamps et M. et Mme MARTIN.

· **Licence IV :**

Jean de RICHOUFFTZ, propriétaire de l'ancien hôtel-restaurant des Tilleuls ouvrira prochainement, un fonds de commerce avec restauration d'appoint et une partie bar. Après l'achat d'une licence IV qu'il vient d'acquérir sur le département du Cher, il a besoin d'obtenir l'autorisation d'exploiter sur la

commune de Bruère Allichamps. Le conseil municipal, à l'unanimité lui donne cette autorisation.

· **Photocopieur :**

Après étude sur la rentabilité du photocopieur, il s'avère que ce dernier est trop imposant pour les besoins de la mairie. L'entreprise Bureau et Gestion propose un appareil C300i pour un coût mensuel de 271.14€TTC contre 380.51€ TTC auparavant soit une économie de 109.37€ par mois. De plus, comme le contrat de l'ancien photocopieur n'est pas terminé, un AVOIR de 327.48 € sera déduit du nouveau contrat.

· **Convention Urbanisme :**

Tous les dossiers d'instruction des autorisations du droit au sol de Bruère Allichamps sont gérés par le service urbanisme de la mairie de Saint-Amand Montrond contre une indemnisation. La convention arrivant à terme, il est proposé une réactualisation de la nouvelle convention pour la mise à jour des partenaires mais aussi pour une hausse des tarifs de 10% par an, pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

	Nouveaux tarifs proposés en €	Tarifs actuels en €
CU b	50	45
Déclaration Préalable de travaux	60	52
Permis de construire	70	62
Permis de démolir	50	52
Permis d'aménager	90	82

La pénalité de dossier non complet reste à 50€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des tarifs d'instruction des autorisations du droit des sols tels que présentés ci-dessus, valide la convention entre la commune de Bruère Allichamps et la ville de Saint Amand et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions ainsi que tout documents s'y rapportant.

· **Dénomination de rues :**

Afin que les noms des voix et les numérotages des maisons soient officiellement pris en compte, il faut que le centre des impôts foncier (CDIF) puisse les enregistrer. Pour cela, le conseil municipal propose à l'unanimité, les rues Maurice LARGUINAT (route de la salle des fêtes), Bernard ROSSIGNOL (route de la mairie) et Georges Grapton (route prolongeant la rue Constant Auclerc en direction du camping) qui ont été nommées mais non déclarées. La numérotation de certaines maisons seront faites par certificat administratif.

· **Décoration de fin d'année :**

Jusqu'en 2014, la commune de Bruère Allichamps faisait appel à un prestataire de service pour installer et désinstaller les décorations de Noël et de fin d'année. Les décors lumineux étaient en location sur 3 ans. Patrick CIAJOLO, maire sortant avait donné cette tâche aux employés communaux avec location d'une nacelle.

La nouvelle municipalité, devant le manque de personnel ayant le CACES nécessaire, revient à la formule de confier le montage et démontage des motifs lumineux en location plus ceux en propriété de la commune à un prestataire de service. 2 devis ont été présentés par la société CITEOS :

- 1°) pose et dépose des motifs lumineux plus ceux appartenant à la commune soit 3134.70€ HT
- 2°) pose et dépose des motifs lumineux plus ceux appartenant à la commune avec en option une boîte à lettres du Père Noël d'une hauteur de 2m soit : 5125.40€ HT

- Le conseil municipal choisit la 1<sup>ère</sup> option. La pose de la boîte aux lettres illuminée étant trop onéreuse.

· **Achats détecteurs de fumée :**

Suite à la commission de sécurité qui est venue contrôler les installations de la salle des fêtes et afin de lever l'avis défavorable d'utilisation, il a été convenu d'effectuer des travaux et aménagements, entre autre d'installer des détecteurs de fumée. Le devis de la Société Chubb s'élève à 3290€ HT. Accord unanime de tous les conseillers municipaux.

· **Diagnostic de sécurité de la salle des fêtes :**

Afin d'obtenir un avis favorable à la réouverture de la salle des fêtes, la municipalité souhaite demander un devis à la Société APAVE pour réaliser un diagnostic de sécurité qui permettra de connaître tous les travaux à réaliser. Il semblerait que certaines vitres ne soient pas armées, que le piano de cuisine soit trop puissant, qu'il soit important d'installer une cloison et porte coupe-feu dans la cuisine. Selon ces premiers conseils, des devis seront demandés. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité aussi bien pour la demande de diagnostic que pour les devis des travaux à réaliser.

· **Site Internet :**

Maëlle LE MOIGN, conseillère municipale a étudié la possibilité de refaire le site internet qui est devenu obsolète. Lors du conseil municipal du 21 Août 2020, la Société Direct Web avait été retenue. Le conseil municipal donne autorisation à Monsieur Le Maire de signer le contrat qui s'élève à 3204.00€ TTC. Des formations seront prévues pour les utilisateurs.

· **Personnel :**

Devant la démission de Tom PREVOST et en vue de compléter l'équipe technique municipale, 3 candidatures spontanées ont été étudiées. La commission du personnel se réunira très bientôt afin de déterminer les besoins et choisir le ou les candidats.

· **Cérémonie du 11 Novembre :**

En raison du COVID 19, la cérémonie du 11 Novembre aura lieu en présence seulement des maires et/ou leurs adjoints des 3 communes (Farges, La Celle et Bruère) ainsi que des portes drapeaux. Les rendez vous sont donnés comme suit : A 9h45 à la Celle, A 10h30 à Farges Allichamps et à 11h15 à Bruère Allichamps. Les enfants et toutes les populations pourront respecter une minute de silence à leur domicile.

· **Questions diverses :**

Il a été évoqué :

- le vol des panneaux indicateurs et du code de la route qui pour la plupart ont été retrouvés sur la commune. Une plainte a été déposée.
- Le ramassage des déchets verts. Le premier enlèvement a eu lieu le lundi 12 Octobre 2020. Il est prévu une collecte mensuellement au rythme du 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois.
- La réunion du CCAS qui a vu l'élection de Martine DUPUIS à la vice-présidence. Dans le cadre des restrictions sanitaires, il n'y aura pas de repas cette année. Toutes les personnes de plus de 70 ans recevront un colis gourmand pris à la Petite Fermière de St Amand Montrond ou un bon d'achat à l'épicerie du Centre à Bruère Allichamps. Il a aussi été décidé à cette réunion d'offrir une carte cadeau pour les nouveaux nés de 2020 habitant encore sur la commune.
- Le système d'eau douce mise en place par le syndicat d'eau au début octobre 2020.
- L'arrivée de la fibre.
- Le tirage au sort des affouages ainsi que le partage des parcelles de bois.

- Le compte rendu de la réunion du SICALA dont François Gambade a été réélu à la présidence et Guillaume Taillandier à la vice-présidence. Il a été présenté succinctement le projet de Notre Cher Vallée qui devrait permettre d'accueillir encore plus de touristes.
- Le compte rendu de la réunion du SDE18 par Roger PORTMANN. L'intensité de l'éclairage public devrait être abaissée la nuit et les globes lumineux devraient être changés.
- La renégociation de certains contrats notamment gaz, électricité, camping, téléphone.
- Le nouveau départ de l'association des Bambins de la Colonne qui pour sa 1<sup>ère</sup> action, vendra des sapins à la population, sur commande. La commune de BRUERE ALLICHAMPS souhaite en acquérir 5 avec pots afin de pouvoir les replanter après les fêtes.
- Le fonctionnement du SIRP avec les participations pour des 3 communes. Il sera demandé au total 42667€ pour 32 élèves concernant Bruère Allichamps soit un coût de 1333.33€ par enfant.
- D'effectuer le tour de la commune pour voir les travaux à réaliser.

Fin de séance à 21h35. Prochain conseil municipal le Mardi 15 décembre 2020 à 19h.